YERRES

Ressources Humaines
N°tél. : 01 69 49 76 52
N/réf. : NDA/AT/CL

DECISION N° 2007/104

Objet : Convention de formation professionnelle conclue avec la société ALTER & CO, dans le cadre d'une formation sur le thème «animer des formations en bureautique : Word, Excel, PowerPoint, Outlook».

Le Député - Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres du 4 avril 2001 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 28 juin 2001, 24 janvier 2002 et du 27 juin 2002 et du 15 mars 2007, modifiant et complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire, respectivement en matière de droit de préemption et de passation de marchés publics et de réalisation d'emprunts et de placements de fonds,

CONSIDERANT la participation des agents de la Mairie d'Yerres, à une action de formation intitulée «Animer des formations en bureautique : Word, Excel, Power Point, Outlook », sur 6 journées en discontinu,

CONSIDERANT que la proposition de la société ALTER & CO, sise au 23 avenue de Wagram - 75017 Paris, correspond aux besoins conjoints de la commune et des stagiaires,

DECIDE

DE signer une convention de formation professionnelle avec l'organisme précité, en vue d'une formation sur le thème «Animer des formations en bureautique : Word, Excel, Power Point, Outlook», au profit des agents de la mairie d'Yerres, moyennant une participation financière de 3540,00 € HT, correspondant à 6 jours de formation au tarif de 590,00€ HT, soit une contribution financière totale de 4233,84 € TTC,

DIT

Que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune, exercice 2007.

Fait à Yerres, le 26 mars 2007

MAIRIE D'YERRES

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération